



Vénissieux le 15 mai 2013

## **VENISSIEUX**

**SYNDICAT SUD CT VENISSIEUX**  
17 avenue P.Semard Vénissieux 69200  
Tel : 04 72 21 62 77  
E-Mail : [sudvenissieux@yahoo.fr](mailto:sudvenissieux@yahoo.fr)

### **CR de la réunion avec la direction des sports** **du 14 mai 2013 à 14h**

Cette réunion faisait suite à une demande de notre syndicat . Quelle ne fut pas notre surprise de voir la CGT présente sur invitation de la direction. Après un bref échange entre nous nous acceptons de siéger non sans avoir pris connaissance du fait que les revendications des MNS feraient l'objet d'une réunion à part.

Les échanges commençaient par une présentation d'un document qui une fois présenté aux salariés ( un calendrier de présentation est présenté par la direction il commence dès le 15 mai par le secteur Charréard ) constituerait une règle commune de fonctionnement pour les responsables des équipements sportifs. Un document qui sera suffisamment souple pour permettre des corrections en fonction de l'évolution des missions et de fluctuations des occupations des équipements.

D'entrée notre syndicat pose la question du fini/parti. La CGT prétend : qu'elle est sous entendue dans le document et explique qu'il a été bien pris en compte. SUD demande ou apparaît de façon notoire cette notification. La direction avoue qu'elle a été supprimée car elle ne pouvait pas apparaître comme tel dans le document . Elle précise que cette « souplesse » est un « accord moral » qui s'accompagne de contre parti notamment celle de la fluctuation de la présence des agents en fin de poste lorsque les associations débordent un peu de leur temps d'occupation des équipements . SUD demande que cette question soient l'objet d'un débat qui fixe les contours précis du fini/parti . La direction accepte.

Le directeur adjoint fait ensuite la lecture du document . Il est précisé :

- Que les agents en poste jusqu'à 23h restent présent sur leur poste travail jusqu'à 23 h ,
- Que l'organisation du travail pourrait fluctuer en fonction de l'occupation des équipements en fin de saison et début de saison
- Le document n'est pas « figé dans le marbre » mais il a été validé par les AM , la direction générale de la ville et les cadres intermédiaires
- SUD insiste sur la nécessité de prévenir les agents 72h avant pour les modifications des plannings certains finissent leurs postes à 13h le mercredi .
- SUD fait remarquer que le montant de la prime du dimanche lissé sur l'année apparaît à la hauteur de 47,27 € pour 8h travaillé alors qu'ils en font 10h ce qui représentent 4,72 € de l'heure ?
- Prime repas SUD évoque l'article L.3121-1 du code du travail qui fixe la « pause repas » comme faisant du temps de travail sur les plages horaires de travail continu. La direction avec la DRH va étudié ce texte
- Le planning des manifestations , le caractère « obligatoire » signifie que le « renfort » est obligatoire mais il s'appuie sur la base du volontariat des agents.
- L'arrêté du Maire régulant l'occupation non planifié des terrains sera rappeler à la PM

- Les heures supplémentaires, SUD rappelle que la mise en place des 35h fixe les règles de présence au travail, tout dépassement entraîne systématiquement le payement ou la récupération de celle-ci.
- L'emplacement du défibrillateur pose le problème de laisser libre d'accès les locaux.
- SUD soulève le problème de la charge de travail pour certains équipements qui se trouvent surchargés en période de grosse manifestation.
- Une page sécurité des agents devrait être incluse dans le document, elle fera l'objet d'un document spécifique
- Les 15 points soulevés par la section n'apportent pas de réponses satisfaisantes

En fin de séance SUD rappelle ces revendications et évoquent le fait que pour la prime du dimanche la ville est bien en dessous de ce qui se fait dans d'autres collectivités notamment à l'image d'une qui va jusqu'à 140€ pour 7h ou 170€ pour 9h de travail le dimanche avec 2h15 de RTT en plus SUD revendique donc que la prime de 80€ lissée à 47,27€ par mois apparaissent en régime indemnitaire différentiel. Dans la cotation 2 du RI le travail spécifique du dimanche n'apparaît pas puisque d'autres agents de la ville sont en cotation 2 et ne travaillent pas le dimanche. La direction prétend que le calcul de base des 80€ sur 9 dimanches a été surévalué, d'après elle, les agents en pratique ne travailleraient que 6 à 7 dimanches par an. SUD a demandé un relevé précis des dimanches travaillés, SUD réévalue cette revendication à 14 dimanches conformément aux planning des manifestations annuelles. Pour les autres revendications elles seront soumises au même titre que celle-ci à la direction générale de la ville qui sera présente à la prochaine réunion pour nous apporter les réponses.

Sur la question d'une nouvelle organisation du travail à horaires fixes la direction nous fait savoir que c'est un gros travail au moins sur un an que cela va mobiliser beaucoup d'énergie, mais qu'elle n'y est pas hostile à condition que tout le monde soit d'accord pour entreprendre ce chantier.

SUD quitte la séance non sans avoir rappelé à la direction que si elle porte tant d'attention à faire participer toutes les organisations syndicales aux réunions concernant les responsables d'équipements sportifs il serait bien qu'elle n'oublie pas SUD pour participer au suivi de l'arbre des causes établis à la suite de l'agression d'un animateur d'une EPJ. Dans le cas contraire il serait dommageable pour le « dialogue social » de laisser SUD penser à un certain favoritisme pour les autres organisations syndicales ce que SUD ne manquerait pas de dénoncer, si cela devait perdurer.

A la suite de la réunion la section syndicale va organiser une assemblée générale pour informer les agents de la suite à donner.

**Conclusion :** Il semble que la direction des sports soit sensible à toutes les questions soulevées, elles semblent aussi comprendre les problèmes des agents et dit y apporter des réponses à son niveau, c'est d'ailleurs pour cela qu'elle prétend mettre de la souplesse dans l'organisation du travail ce qui devrait nettement améliorer les relations de confiance.

SUD ne comprend pas pourquoi les agents n'en ressentent pas les effets sur le terrain. Il y a encore loin de « la coupe aux lèvres ! »